



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>43218</b>	De <b>Mme Marie-Ange Magne</b> ( La République en Marche - Haute-Vienne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Personnes handicapées		<b>Ministère attributaire</b> > Personnes handicapées
<b>Rubrique</b> > institutions sociales et médico sociales	<b>Tête d'analyse</b> > Ségur de la santé- Revalorisation des salariés des établissements médico-sociaux	<b>Analyse</b> > Ségur de la santé- Revalorisation des salariés des établissements médico-sociaux.
Question publiée au JO le : <b>21/12/2021</b>		

### Texte de la question

Mme Marie-Ange Magne attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur la revalorisation salariale des personnels médico-sociaux chargés de l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Le Ségur de la santé a acté en 2020 une revalorisation salariale de l'ensemble des personnels des hôpitaux et des Ehpad à hauteur de 183 euros nets par mois. Au mois de mai 2021, deux accords ont étendu cette revalorisation à 90 000 professionnels soignants exerçant dans des structures accueillant des personnes en situation de handicap non concernés jusqu'alors. En novembre 2021, le Premier ministre a annoncé que 20 000 soignants supplémentaires, salariés des établissements pour personnes handicapées financés par les départements, bénéficieraient des revalorisations salariales du Ségur de la santé. Toutes ces mesures vont dans le bon sens afin d'améliorer l'attractivité de ces métiers pour lesquels les besoins en recrutements sont importants. Néanmoins, certains professionnels exerçant au contact des personnes en situation de handicap dans ces structures restent exclus de ces accords. Il s'agit notamment des éducateurs spécialisés ou des moniteurs éducateurs mais également de leurs encadrants, des personnels administratifs et logistiques qui participent pourtant grandement à l'accompagnement des actes de la vie quotidienne des résidents, à l'instar des aides médico-psychologiques ou des aides-soignants qui, eux, bénéficient de la revalorisation. Ces inégalités salariales entraînent ou vont entraîner des tensions fortes au sein des équipes qui aboutiront sans doute à un départ des salariés vers d'autres établissements et une crise des vocations, voire une reconversion dans d'autres secteurs d'activité. Aussi, elle souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour étendre cette revalorisation à tous les personnels chargés de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, afin d'améliorer l'attractivité des métiers de ce secteur et valoriser les professionnels en poste.